

ACTUALITÉS ..... p.1

DOSSIER ..... p.2

PERSPECTIVES :

Des contrats sur mesure  
pour l'entretien des milieux

LA PAROLE À ..... p.3

MICHEL MOLIN

propriétaire forestier à Souesmes

ZOOM SUR ..... p.4

LES HABITATS FORESTIERS  
d'Intérêt communautaire en Sologne

La lettre

# Natura

## 2000 SOLOGNE

N°12 Février 2017

### Edito

par Pascal GOUBERT

#### UN NOUVEL ANIMATEUR !

Le 1<sup>er</sup> novembre dernier, Yves BACHEVILLIER a pris ses fonctions en tant qu'animateur du site Natura 2000 Sologne. Il succède à Grégoire THAUVIN qui après 5 ans sur le secteur s'est envolé vers d'autres horizons plus montagneux.

Yves BACHEVILLIER connaît bien la Sologne pour y avoir travaillé auprès des propriétaires forestiers dans le cadre de ses fonctions au sein des chambres d'Agriculture du Loiret et du Loir et Cher.

#### DES AIDES POUR LA GESTION DES MILIEUX !

Dans le cadre des contrats Natura 2000, tout propriétaire peut bénéficier d'aides significatives pour assurer le maintien ou la réhabilitation d'habitat reconnu d'intérêt communautaire. Ces aides sont conditionnées à la réalisation d'un inventaire floristique.

Que représente Natura 2000 pour un élu local ? Est-ce une chance ou une menace qui pèse sur notre territoire ? Toutes les activités à caractères économiques sont-elles définitivement bannies ? Ces questions, je me les suis posées en tant que maire de Chaumont sur Tharonne mais aussi en tant que Président de la communauté de communes du Cœur de Sologne.

Une part importante de notre économie repose sur des activités de plein air qui s'appuient sur la richesse de notre patrimoine naturel. Nous l'avons gérée depuis des siècles en bonne intelligence et sa sauvegarde reste vitale... j'entends trop ici et là les regrets de mes compatriotes concernant la fermeture du paysage, hors je sais également qu'une partie importante des milieux propices à la sauvegarde de certaines espèces est liée justement au maintien d'espaces ouverts.

Nos intérêts vont donc tous dans le même sens !

Des maladresses envers les propriétaires ont été commises au moment du classement du site mais cela remonte maintenant à près de 20 ans. Aujourd'hui les contraintes spécifiques à Natura 2000 ne m'apparaissent pas plus fortes que toutes les réglementations et obligations auxquelles sont soumis les grands projets structurants (loi Paysage, loi sur l'eau, loi ALUR...).

Sur la commune de Chaumont est installé maintenant depuis plusieurs décennies, un Center Parc qui assure à notre territoire plus d'un million de nuitées par an. C'est une chance extraordinaire, à charge pour nous de faire découvrir à ces touristes notre Sologne même si la synthèse est difficile entre les intérêts collectifs et privés, entre la recherche d'une nature authentique et sa valorisation économique. En ce sens, Natura 2000 est un outil intéressant qui doit nous permettre d'en faire la synthèse.

Enfin, je me réjouis de voir perdurer les moyens dédiés à l'animation, avec le soutien logistique et administratif de la communauté de communes de la Sologne des Étangs et du Centre régional de la propriété forestière et je souhaite la bienvenue à Yves BACHEVILLIER, bien connu des forestiers solognots et qui saura conforter tous les projets engagés par son prédécesseur Grégoire THAUVIN.

Enfin, on ne peut associer la pérennité des actions entreprises dans le cadre de Natura 2000 que par leurs intégrations dans des filières économiques viables, existantes ou en devenir. Je trouve remarquable les démarches entreprises dans le cadre des projets de valorisation de la brande ou encore de l'entretien des milieux ouverts par les apiculteurs, les forestiers ou les chasseurs. Chacun peut et doit apporter sa contribution, et gardons nous bien de mettre notre Sologne sous cloche !

Pascal GOUBERT,

Maire de Chaumont-sur-Tharonne et président de la communauté de communes Cœur de Sologne





# PERSPECTIVES

## DES CONTRATS SUR MESURE POUR L'ENTRETIEN DES MILIEUX

*La souscription d'un contrat est une démarche volontaire du propriétaire. Elle fait généralement suite aux inventaires réalisés sur la propriété et qui auraient permis de mettre en évidence une ou des espèces intéressantes. C'est un engagement sur 5 ans qui permet la prise en charge jusqu'à 100% des investissements et des entretiens.*

### Rappel

En Sologne, la sauvegarde des habitats passe généralement par le maintien de milieux ouverts. Force est de constater que la biodiversité spécifique disparaît avec la fermeture des milieux qui ne sont plus entretenus faute de débouchés économiques... Les propriétaires, aujourd'hui, sont contraints à des opérations lourdes dites de réhabilitation pour reconquérir ces espaces.

### Bilan

Depuis 5 ans ce sont environ 200 000 euros qui ont été mobilisés pour permettre :

- Des réouvertures de mares.
- Des réhabilitations de landes sèches ou humides en cours de boisement.
- Des réaménagements de tourbières, de berges d'étangs ou de rivières.
- Des élagages de lisières de bois.
- Des entretiens réguliers des prairies (hors agriculture) par fauchage.

### Perspectives et opérations finançables

**Aujourd'hui, des crédits sont de nouveaux disponibles** pour vous permettre de mettre en valeur vos parcelles si elles représentent un intérêt fort en termes de biodiversité. Dans la pratique, si vous êtes intéressé par la démarche :

- Prenez contact avec l'animateur du site. Il vous rendra visite et réalisera un pré-diagnostic.
- Par la suite le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien réalisera un inventaire sur votre propriété. Cet inventaire ne vous engage à rien.
- Des recommandations d'intervention et de gestion vous seront proposées qui pourront faire l'objet d'un contrat.

**Compte tenu de la spécificité des habitats, les mesures sont très variées et définies au cas par cas. Elles portent généralement :**

- Sur des travaux de réouverture de milieux humides ou secs en cours de fermeture.
- Sur l'aménagement de berges d'étangs, de rivières, de mares.
- Sur l'entretien régulier de ces zones ré-ouvertes ainsi que les interventions sur les prairies considérées comme non agricoles (financement des fauches tardives...).

### Des outils complémentaires disponibles

Si des crédits sont souvent nécessaires pour réhabiliter les milieux, nous essayons de développer des modes d'entretien sur le long terme entrant dans le champ de filières économiques viables. Des contrats et conventions sont aujourd'hui disponibles pour vous permettre de faire appel à :

- Des apiculteurs qui installeront des ruchers sur vos landes.
- Des récoltants de bruyères à balais.
- Des récoltants de plantes tisanières sur vos prairies.
- Des acheteurs de bois énergie pour ré-ouvrir des Landes en cours de fermeture.
- Des éleveurs pour la mise en place de troupeaux.

Toute ces opérations sont déjà opérationnelles ou en cours de finalisation.

Pour plus d'information, contactez Yves BACHEVILLIER, animateur du site Sologne :

yves.bachevillier@crpf.fr - 02.38.53.65.10 ou 06.46.04.24.39

## ... MICHEL MOLIN, PROPRIÉTAIRE FORESTIER À SOUESMES (41)



*Monsieur Michel MOLIN, est gestionnaire d'un domaine familial de 130 ha sur la commune de Souesmes. Conscient de la fermeture du paysage, il entend ne pas subir mais agir par tous les moyens disponibles pour garder des espaces ouverts... c'est tout naturellement qu'il considère la biodiversité comme élément structurant de sa propriété.*

### **Décrivez-nous la propriété...**

La propriété dont j'ai la responsabilité est issue d'un domaine familial (depuis plus de 100 ans) et s'étend aujourd'hui sur 130 ha. Elle est constituée de parcelles forestières, de terres agricoles, de landes et d'étangs.

### **Quelles sont les activités qui permettent de la valoriser ?**

Pour moi sa valorisation passe avant tout par son entretien régulier avec la recherche d'un équilibre financier. Les ressources principales sont donc la chasse et la vente de bois. Aujourd'hui les moyens mobilisés pour le maintien d'espaces considérés comme non productifs mais qui présentent de véritables intérêts en termes de diversité (paysagère, biologique ou autres) sont inclus dans les grands équilibres financiers de la propriété.

### **Quelle perception avez-vous de votre propriété ?**

Solognot de cœur depuis mon enfance, j'ai été marqué par les paysages d'autrefois ; j'ai un souvenir très précis des couleurs changeantes des landes typiques de notre secteur et sur lesquelles paissaient ponctuellement des moutons ; mais également des couchers de soleil sur les étangs...

Au-delà d'une sensibilité environnementale particulière, j'ai très rapidement pris conscience qu'il me fallait agir pour garder un maximum d'espaces ouverts. Les nombreux échanges que j'ai pu avoir avec les animateurs Natura 2000 m'ont rapidement conforté dans cette voie et éclairé sur l'intérêt que pouvait avoir mon approche avec les objectifs Natura 2000, la majorité des milieux intéressants étant justement liée à ces espaces... Comme Monsieur JOURDAIN je faisais donc du Natura 2000 sans le savoir !

### **Comment en êtes-vous venu à adhérer à Natura 2000 ?**

J'avais suivi de très loin les débats passionnés lors de la création du site et dès 2009 c'est donc sans a priori, que je me suis rapproché de l'animateur.

Après un inventaire précis réalisé par le conservatoire Botanique du Bassin Parisien (CBNBP) 3 secteurs ont été identifiés comme présentant un intérêt particulier : une lande sèche à bruyère, une prairie humide et une zone humide en queue d'étang.

J'ai alors signé une charte Natura 2000 que je considère comme très peu contraignante et qui me permet de surcroît de bénéficier d'avantages fiscaux non négligeables.

### **Et vous avez souscrit un contrat ?**

Oui car les milieux identifiés par le Conservatoire étaient en train de disparaître : l'étang se comblait, la lande

se boisait. La souscription d'un contrat m'a permis de bénéficier d'aides financières afin d'entreprendre de lourds travaux de réhabilitation de l'étang et de la lande et d'assurer l'entretien optimum et régulier de la prairie... je retrouvais un peu de mes souvenirs...

### **Êtes-vous satisfait du résultat ?**

Absolument ! Sans ce soutien technique et financier, jamais je ne me serais lancé dans ces travaux. Et sur le terrain les changements sont spectaculaires. J'attends avec impatience une nouvelle expertise du conservatoire pour quantifier ces évolutions. Une expérimentation sur différentes modalités d'entretien devrait permettre d'éviter quelques écueils pour les autres propriétaires qui seraient intéressés par ces interventions.

### **Et maintenant ?**

Je viens de signer de nouveau la charte pour une période de 5 ans et je finalise un nouveau contrat pour m'aider à entretenir ces milieux car il ne faut pas baisser la garde : prunus sérotina et raisin d'Amérique mais aussi pin sylvestre ne demandent qu'à pousser, preuve que la Sologne n'est pas la terre aride que l'on dit...

Je suis par ailleurs particulièrement attentif aux outils qui me permettraient d'assurer une continuité de gestion sur le long terme de ces espaces sans faire appel aux subventions.

C'est dans ce cadre que je souhaite m'engager dans l'opération Abeilles et Landes (pour la mise en place de ruchers sur la Lande sèche), mais également dans l'installation d'un troupeau de moutons de race Solognote pour l'entretien de la prairie humide. Toutes ces opérations, même si elles ne me rapportent pas, me permettraient d'entretenir mon patrimoine à moindre frais.

### **Que diriez-vous aux propriétaires qui hésitent à se lancer dans la démarche ?**

Bien loin de m'apporter des contraintes, Natura 2000 est l'opportunité de m'engager dès maintenant dans une démarche de développement durable pour ma propriété par le maintien des équilibres traditionnels au sein de la flore et la faune en Sologne.

Prenez le temps de vous informer.

Je vous invite à prendre contact avec l'animateur qui saura présenter objectivement les engagements et les obligations liés aux outils disponibles qui sont, pour moi, une aide précieuse dans ma gestion globale de la propriété.

Merci à M. Molin.





Zoom sur

# Les habitats forestiers D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN SOLOGNE

Chenaie à Molinie

Sur la vingtaine d'habitats naturels considérés comme prioritaires, 3 sont forestiers.

## La vielle chenaie pédonculée sur sol acide et humide

- **Description :** Présence de vieux chênes relativement courts avec une faible densité par hectare. Parcelles engorgées dès la surface et caractérisées par la présence importante voire prédominante de molinie.
- **Localisation :** On trouve cet habitat de manière diffuse sur toute la Sologne dans les zones de stagnation d'eau donc étroitement liées à la topographie.
- **Gestion :** Du fait d'une hydromorphie importante, ces zones sont souvent très peu productives. Elles étaient d'ailleurs par le passé largement transformées en mares ou étangs. Éviter les coupes à blanc qui ne permettraient pas d'assurer une régénération du fait d'une remontée du plan d'eau et du blocage de germination des glands par la prolifération de la molinie. Réaliser sur ces parcelles de la cueillette des arbres mûrs et essayer de réaliser un renouvellement par tâches sans intervenir sur le réseau de drainage.

## L'aulnaie-frênaie

- **Description :** Présence d'aulne glutineux et de frêne commun que l'on retrouve en bandes étroites le long des cours d'eau. Plus l'eau est stagnante et plus l'aulne devient prépondérant.
- **Localisation :** Petites galeries de quelques mètres le long des cours d'eau en particulier le Cosson, le Beuvron et la Sauldre.
- **Gestion :** Par le passé, ces habitats ont pu être transformés en étangs et mares, ou même en peupleraies (avec des résultats souvent très décevants). Conserver le mélange des essences, traitement en taillis ou futaie en maintenant des arbres âgés. Éviter l'utilisation d'engins lourds (tassement des sols). Maintenir le sous étage.

## La chenaie à chêne tauzin

- **Description :** Peuplements forestiers clairs dominés par le chêne tauzin (feuilles et bourgeon poilus). On les rencontre sur les sols souvent très secs et très acides. Rarement en peuplements pleins sur de grandes surfaces, on le trouve plutôt en bouquets. Souvent en stade transitoire et vers une évolution naturelle vers les peuplements à base de chênes sessile ou pédonculé.
- **Localisation :** Plutôt La Sologne du Loiret et la Sologne de l'Est dans les zones très sableuses sans hydromorphie marquée.
- **Gestion :** En taillis en taillis avec réserves. En mélange avec le chêne pédonculé ou le chêne sessile. Difficulté d'obtenir des sujets adultes de qualité. Naturellement plutôt géré en taillis dans le sous étage avec des réserves de chêne sessile et pédonculé. Éviter de les transformer par plantation de résineux.



Chêne tauzin

### CONTACT :

**Yves Bachevillier**  
Chargé de mission  
Natura 2000 Sologne  
CRPF Ile-de-France / Centre  
yves.bachevillier@crpf.fr  
Tél : 02 38 53 65 10

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

#### Publié par :

Le centre régional de la propriété forestière  
d'Ile-de-France et du Centre  
43 rue du Bœuf St-Paterne - 45000 ORLÉANS  
Tél : 02.38.53.07.91  
[www.crpf.fr/fic](http://www.crpf.fr/fic)  
**Directeur de publication :** E. de Magniot  
**Rédaction :** Yves Bachevillier  
**ISSN :** 2112-7883  
**Dépôt légal :** Février 2017

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

#### Imprimé sur :

papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise  
Rue du pont des Salines - BP 197  
17006 LA ROCHELLE cedex 1

